

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUIN 2024 - 18H30

Président : Gérard ARIES

Secrétaire de séance : Hugues LAFFONT

Membres :

Présents	
Paul BURGAN	Alain CARRIERE
Francis CHABROL	Nathalie MALHOMME
Hugues LAFFONT	Eric TRUFFI
Francis LAGUIDON	Véronique VANCOILLIE
Muriel LEBOURGEOIS	Arnaud WADEL
Procurations	
Monsieur Francis LAGUIDON, procuration à Monsieur Paul BURGAN	
Madame Simone MONFERRAN, procuration à Monsieur Gérard ARIES	
Madame Hélène ROZIS LEBRETON, procuration à Monsieur Alain CARRIERE	

17 membres
10 présents
13 votants
Quorum atteint

Ordre du jour

1 – CONVENTION D'ADHÉSION A LA CONVENTION BIEN VIVRE AU TRAVAIL DU CDG 32

Le conseil d'Administration décide d'autoriser le Président à signer cette convention qui permettra aux agent l'accès à l'ensemble des missions du pôle BVT (santé au travail, prévention des risques professionnels, maintien dans l'emploi, inspection, ergonomie).

2 - RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le Conseil d'Administration décide de modifier la délibération instaurant le RIFSEEP et de porter les plafonds tels que présentés ci-dessous :

IFSE

Cadre d'emplois	Groupe de fonctions	Emploi avec Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions	Montant annuel IFSE	
			IFSE maximum (agent non logé) et occupant un emploi à temps complet exprimée en euros ou en pourcentage du plafond État	Dans la limite du plafond à l'État (agents non logés)
Attachés	1	Responsabilité de direction générale	36 210 €	36 210 €
Adjoint administratif	1	Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, sujétions particulières	11 340 €	11 340 €
Agent sociaux	2	Missions d'exécution, de suivi administratif de dossiers, fréquence des relations directes avec les administrés	10 800 €	10 800 €

CIA

Cadre d'emplois	Groupe de fonctions	Emploi avec Niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions	Montant annuel CIA	
			CIA Maximum (pour agent non logé) et occupant un emploi à temps complet exprimée en euros ou en pourcentage du plafond État	Dans la limite du plafond à l'État (agents non logés)
Attachés	1	Responsabilité de direction générale	6 390 €	6 390 €
Adjoint administratif	1	Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, sujétions particulières	1 260 €	1 260 €
Agent sociaux	2	Missions d'exécution, de suivi administratif de dossiers, fréquence des relations directes avec les administrés	1 200 €	1 200 €

La mise en place de ces nouveaux plafonds va permettre, via le CIA, de donner "un coup de pouce" au pouvoir d'achat des agents, par le versement d'une partie du CIA en juin ou juillet 2024, en plus du CIA attribué traditionnellement en novembre.

3 – PLAN D'ACTION DE PRÉVENTION

Le plan d'action, tel que présenté précédemment au Conseil d'Administration est définitivement adopté. Cette adoption va permettre de solliciter la dernière de subvention au Fonds National de Prévention pour un montant attendu de 100 000 €.

Pour assurer le suivi de ce plan d'action et son efficacité, des indicateurs de performance et de suivi ont été bâtis.

La démarche de prévention a réellement démarré en septembre 2022.

Les premiers résultats observables sont encourageants :

Les accidents de travail : 7 ont été répertoriés en 2022 contre 2 en 2023 (les 2 AT de 2023 sont des chutes de plain pied difficiles à prévenir). Pour 2024, à la date de de CA, aucun AT n'est à déplorer.

311 jours d'arrêt pour AT sont recensés en 2022, contre 90 en 2023 et aucun entre janvier et mai 2024.

Même si le lien avec l'évolution de la maladie ordinaire est plus difficile à monter, il convient de noter que de janvier à mai, le nombre de jours d'arrêts pour maladie est passé de 1 461 en 2023 à 650 en 2024, soit une baisse de 55 %

Le turn over du personnel : une des grandes fragilités du SAAD (et de la plupart des SAAD) concerne le turn over du personnel, la difficulté à "fixer" une équipe de travail qui, au fur et à mesure, se professionnalise et assure une stabilité du fonctionnement du service.

Au cours du 1^{er} semestre 2022 (soit avant le démarrage du projet de prévention), le turn over au bout d'un an de travail était de 70 %.

Au cours du 2nd semestre 2022, il est tombé à 33 %, et est identique à celui du 1^{er} semestre 2023

4 – MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE ÉTHIQUE

A la suite du travail sur la prévention et profitant de la dynamique créée par les groupes de réflexion sur les "émotions" animés par le géronto-psychologue, il apparaît opportun de mettre en place une démarche éthique qui :

- répondra à une préconisation forte de la Haute Autorité de Santé,

- permettra au CIAS d'engager la démarche de "bienveillance" posée par le législateur comme une obligation des futurs Services Autonomie à Domicile.

Ainsi que le précise la délibération adoptée, cette démarche, qui sera lancée en septembre prochain, se déroulera de la façon suivante :

1/ la mise en place, dès septembre 2024, de groupes de travail à un rythme mensuel, alternativement :

- Portant sur des situations précises d'usagers pour lesquels l'intervention est susceptible de poser des questions éthiques. Animés par le géronto-psychologue, ces groupes de travail réunissant les agents directement concernés par l'accompagnement visé, échangeront sur les modalités spécifiques de prise en charge que la complexité de la situation requiert,

- Portant sur des questions éthiques pré-déterminées. Toujours animés par le géronto-psychologue, ces groupes de travail feront appel au volontariat des agents. Des usagers ou leurs représentants seront également sollicités pour participer à ces groupes de travail.

2/ Chacune de ces séances fera l'objet d'une synthèse portant sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre et diffusées auprès des équipes.

3/ Ces bonnes pratiques feront l'objet d'un bilan annuel soumis au Conseil d'Administration, de façon anonymisée.

5 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CIAS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COTEAUX ARRATS GIMONE

Monsieur CARRIERE a été autorisé à signer cette convention qui permettra l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dans la limite de 300 000 € pour 2024.

6 – LOCATION DE SALLE

Le CIAS est amené à occuper, très fréquemment, la salle municipale de Tirent Pontéjac. La convention que le Président du CIAS est autorisé à signer porte le prix de location pour l'année à 200 € et permettra au CIAS de contribuer aux frais d'entretien de cette salle municipale.

7 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE DU SAAD

La délibération adoptée vise à augmenter les dotations aux amortissements afin de faire face à la dépense pour 2024. Elle a été adoptée dans les termes ci-dessous exposés :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Article 68111 – dotation aux amortissements	+ 207,12 €
Article 60621 - Carburants	- 207,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	
Article 28183 : Informatique	+83,70 €
Article 28184 : Mobilier	+123,42 €
Dépenses	
208 – Autres immobilisations incorporelles	+ 207,12 €

Questions diverses

Réforme des SAAD

Mr TRUFFI, maire de SIMORRE, expose avoir été sollicité par la directrice adjointe du CH de Lombez (qui, depuis, a quitté ses fonctions) afin d'envisager, à SIMORRE, la création d'une antenne du SSIAD de Lombez. Avant toute chose, Mr TRUFFI s'est assuré qu'une telle perspective était acceptée par le cabinet de SIMORRE qui a bien intégré qu'une antenne du SSIAD ne serait pas un concurrent mais bien plutôt un partenaire.

La direction du CH de Lombez – Gimont ayant changé, il conviendra de reprendre ce projet. Mr TRUFFI précise également qu'une telle antenne pourrait avoir toute sa place dans les futurs locaux de l'EHPAD de SIMORRE.

Mr CHABROL rappelle qu'à de nombreuses reprises le CIAS a sollicité l'ARS (sans réponse) afin que le découpage du périmètre des SSIAD soit repensé et colle au mieux à celui des EPCI dotés d'un SAAD.

Mr BURGAN confirme cette nécessité, d'autant que sur notre territoire, l'intercommunalité a mis en place des services. *"Nous avons une histoire sur ce périmètre"* précise-t-il. L'éventuel redécoupage des SSIAD doit tenir compte des périmètres des territoires existants.

Tous les membres s'accordent à considérer que ces questions de périmètres SSIAD / SAAD est le problème préalable à régler pour avancer dans le rapprochement, souhaité par le CIAS, entre un SSIAD (si possible couvrant l'ensemble du territoire des Coteaux Arrats Gimone) et notre SAAD.

Concernant le calendrier :

- l'ARS et le CD 32 ont annoncé il y a quelques semaines que des discussions, territoire par territoire, seraient bientôt engagées sur ces questions, avec les acteurs locaux,
- pour le SAAD, l'échéance de juin 2025 pour se transformer en Service Autonomie à Domicile reste de mise.
- les SSAID ont jusqu'au 31 décembre 2025 pour se rapprocher (dans un premier temps par voie de convention) avec un SAAD,
- la date limite de mise en place d'une gouvernance unique avec un établissement unique regroupant SSIAD et SAD, initialement prévue pour 2028 au plus tard, a été reportée à 2030 au plus tard.

Médiation de la consommation

Quelques SAAD du Gers (dont des SAAD publics) ont récemment fait l'objet d'un contrôle de la DDCCRF. Dans le cadre de ces contrôles, il est apparu que les SAAD ne disposaient pas de dispositif de médiation de la consommation en cas de litige entre le service et un usager.

L'UDCCAS du Gers a conclu, pour tous es membres, une convention avec Bayonne Médiation en vue d'assurer cette prestation. L' UDCCAS prend en charge l'abonnement annuel (100 €). En cas de sollicitation de Bayonne Médiation, le coût serait à la charge du SAAD ayant saisi cet organisme. Le prix par dossier variant de 50 à 150 € selon la complexité du dossier à traiter.

Enquête de satisfaction auprès des usagers du SAAD

Cette enquête a été ancée en avril 2024.

Le taux de retour, qui s'établit à 68 % est satisfaisant.

Les résulutats de cete enquête sont les sivants :

ACCUEIL ECOUTE PAR L'EQUIPE ADMINSTRATIVE	
Prise en compte des demandes par le CIAS	90,13 %
Qualité des documents remis	93,04 %

ACCOMPAGNEMENT AU DOMICILE	
Réalisation des tâches prévues	92,48 %
Sentiment de sécurité	94,12 %
Planning adapté	87,82 %

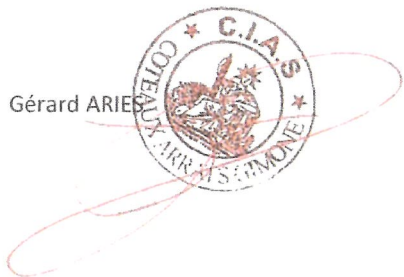
SATISFACTION GLOBALE	91,52 %
-----------------------------	---------

RECOMMANDATION DU SAAD A UN PROCHE	91,67 %
---	---------

Fin de séance 20H

Le Président,

Gérard ARIES



La secrétaire de séance,

Hugues LAFFONT

A handwritten signature in black ink that reads "Hugues Laffont". A horizontal line is drawn underneath the signature.